

N°33 - Été 2022

Plancher-Bas LE MAGAZINE DE PLANCHER-BAS *Mag*

Solidarité Ukraine **Le village mobilisé**

François Thirion

Plancher-Bas égayé par ses sculptures



www.mairie-plancher-bas.fr





Un été tout animé...

C'est avec l'apparition des beaux jours que nous sommes heureux de vous proposer ce nouveau numéro du traditionnel Plancher-Mag !

Vous y trouverez, comme à l'accoutumée, un résumé de la vie de votre village depuis notre dernière édition.

Vous y découvrirez, en images, nos dernières animations qui ont pu, bien heureusement, reprendre avec la décroissance de la pandémie de la Covid-19, mais également et surtout un point sur les travaux réalisés en cours et à venir. Ceux-ci restent possibles à un rythme très soutenu par rapport aux cités voisines, grâce à une excellente gestion financière de notre commune, et cela tout en contrôlant la pression fiscale, puisque celle

locale, conformément à nos engagements successifs, n'a jamais augmenté depuis 2014 !

Nous vous y annoncerons aussi les festivités programmées, où, cette année, nous espérons vous retrouver toujours aussi nombreux pour le plus grand plaisir de tous : marchés d'été, festivités du 14-Juillet...

Alors, profitez de ces beaux jours printaniers pour lire, avec le même plaisir que nous avons pris à écrire ces quelques lignes, ce nouveau bulletin municipal !

Très sincèrement,

Luc Sengler



Point budgétaire

Retour sur l'exercice 2021

A Plancher-Bas, l'année 2021 est encore une très bonne année d'un point de vue financier, et nous nous en félicitons ! Nous remercions d'ailleurs à ce titre tous les acteurs qui, au quotidien, consacrent beaucoup de temps et d'énergie à rechercher et à mettre en œuvre des solutions permettant d'obtenir le meilleur « rapport qualité/prix » : les élus, les employés municipaux, les enseignants, les pompiers et les associations subventionnées par la commune.

Le programme des investissements a été engagé conformément aux prévisions, avec notamment :

- Des recettes

de 1 095 511 €, constituées à 64 % de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 ; le reste provenant des taxes d'aménagement, du fonds de compensation de la TVA, des cessions et des subventions (ces dernières faisant d'ailleurs l'objet d'une recherche et d'un suivi méticuleux). Aucun recours à un nouvel emprunt n'a été nécessaire.

- Des dépenses, incluant :

- 133 801 € de remboursement du capital des emprunts (auxquels il faut ajouter, dans la section fonctionnement, 65 785 € pour les intérêts),
- 797 224 € consacrés aux nouveaux investissements, et consistant principalement en :
 - Agencements et aménagements (passerelle chemin des Pierres, abribus).
 - Bâtiments scolaires (toiture école primaire, menuiseries et cuisine école maternelle).
 - Réhabilitation du presbytère.
 - Réfection des façades de l'église.
 - Réhabilitation de la gare du Tacot.
 - Aménagement de l'entrée du village et vers la gare du Tacot (trottoirs...).
 - Voiries en enrobé.
 - Création de quai-bus.
 - Aménagement piétonnier le long du Rahin.
 - Reconstruction des ponts (maîtrise d'ouvrage).
 - Achat de matériel et outillage (microtracteur, défibrillateurs, signalisation...).
 - Achat de mobilier, électroménager et électronique (équipements du presbytère, mobilier et électroménager pour l'école maternelle, étagères pour les ateliers).
 - Travaux en forêt

Certaines dépenses (principalement les voiries et réseaux) et recettes (subventions...), engagées mais non comptabilisées en 2021, constituent les restes à réaliser à reporter. La section « investissements » reste ainsi « dans le vert » avec un résultat net comptable de +163 136 € pour 2021.

Au niveau du fonctionnement, les efforts pour maîtriser les dépenses, tout en améliorant le niveau de services à la population et d'animations du village, continuent de porter leurs fruits et permettent de dégager un excédent de 509 771 €. En retrait par rapport à l'année précédente, en raison principalement du prélèvement de 85 000 Mag0 € réalisé par la CCRC sur le fonds de concours, ce qui va réduire de facto la capacité d'investissements sur les fonds propres en 2022, et contraindre également à optimiser davantage nos coûts de fonctionnement.

Le programme d'entretien du patrimoine communal s'est poursuivi et est resté à niveau soutenu, avec 176 194 € de dépenses pour nos bâtiments, nos voiries et notre forêt.

Globalement, fonctionnement plus investissements, le résultat net cumulé 2021 est très largement excédentaire et s'établit à 799 296 €.



Dejà et bientôt...

Comme à l'accoutumée, voici un petit résumé des travaux récemment réalisés, ou à venir, au sein de notre cité.

ANCIENNE ÉCOLE DU MONT

Lors de notre dernier conseil municipal, nous avons pu choisir les entreprises attributaires des macro-lots pour la rénovation de ce bâtiment appartenant à l'histoire communale. Ces travaux devraient pouvoir débuter cet été. Ils consisteront en la rénovation complète du bâtiment avec :

- **Création de deux salles communales au RDC, destinées aux seniors** puisque ce projet s'inscrit dans le cadre de l'implantation d'une résidence pour personnes âgées sur l'arrière du terrain.
- **Création de trois logements communaux** destinés à la location.

VOIRIES COMMUNALES

L'aménagement du quai de bus au Noirmouchot a été réalisé par l'entreprise EUROVIA et remplit pleinement son rôle de sécurité pour le transport scolaire.

Les réparations ponctuelles de chaussées au point à temps automatique ont bel et bien été réalisées dès les mois de mars et avril sur l'ensemble du territoire communal, là encore par l'entreprise EUROVIA.

L'aménagement de l'aire de covoiturage, située au Noirmouchot, devrait débuter avant l'été. Une coupe d'arbres sera réalisée à cet effet dans la zone pour assurer les deux fonctions concomitantes de la place : le parking de covoiturage d'une part et l'aire de stockage des bois pour l'exploitation des parcelles communales attenantes. Le montant de nos aides financières sur ce dossier n'est pas encore connu.

La réalisation de la section de trottoir sur la RD à l'entrée du village sera aussi débutée très prochainement. Une aide du département a d'ores et déjà été obtenue sur ce dossier.

L'entretien des marquages routiers existants a été réalisé (même si

quelques zones restent à terminer) dans le cadre de notre contrat d'entretien nous liant à l'entreprise T1. Courant juin, le marquage de la ligne centrale sur la RD dans toute la traversée du village sera terminé.

AIRE DE RETOURNEMENT DU CHEMIN DES PIERRES

La mise en valeur de cette zone vient de débuter au moment où nous écrivons ces lignes. Vous pourrez ainsi prochainement, avec un peu de retard sur le planning initialement prévu, profiter de ce nouvel espace paysagé et végétalisé, doté d'une aire de pique-nique. Nous espérons pouvoir, dans les prochaines années, réaménager le chemin piétonnier le long du Rahin pour faire de cette zone le point de départ d'agréables promenades. Nous déplorons néanmoins des dégradations perpétrées par des individus au cours des travaux. Nous espérons que les lieux seront, à l'avenir, respectés dans l'intérêt de tous !



NOS PONTS

Les travaux de réhabilitation lourde feront bien, comme annoncé précédemment, l'actualité de 2022 : ils débuteront très bientôt, selon le niveau d'étiage de nos cours d'eau. C'est l'entreprise PARIETI qui les réalisera avec, comme maître d'œuvre, le cabinet CETEC pour le suivi de chantier. Ces travaux consisteront en la destruction puis la reconstruction du pont de la Truite, et en une **rénovation complète des ponts du Charbonnier et d'Honeywell**. Nous ne connaissons toujours pas, au moment de la rédaction de cet article, le montant des subventions qui nous seront

accordées, même si nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer que nos dossiers de demande de subvention auprès du département et de l'état (DETR) ont été acceptés.

PROJETS À VENIR



Pour les prochains exercices budgétaires, nous prévoyons, outre l'entretien des voiries qui reste un poste important et obligatoire annuellement, des travaux de rafraîchissement et d'embellissement au sein de l'école primaire, mais également la rénovation intérieure de la salle Brassens : embellissements, éclairage, etc.

VIDÉOPROTECTION

Installation du dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal : l'entreprise EIMI est en train d'installer 29 caméras sur l'ensemble du territoire communal, afin de lutter contre les incivilités récurrentes et participer à la sécurisation de notre territoire. Ces caméras protégeront l'ensemble des bâtiments communaux mais également les points de circulation névralgiques. Ces caméras filmeront en permanence, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



GUIDE PRATIQUE



Vos démarches

URBANISME

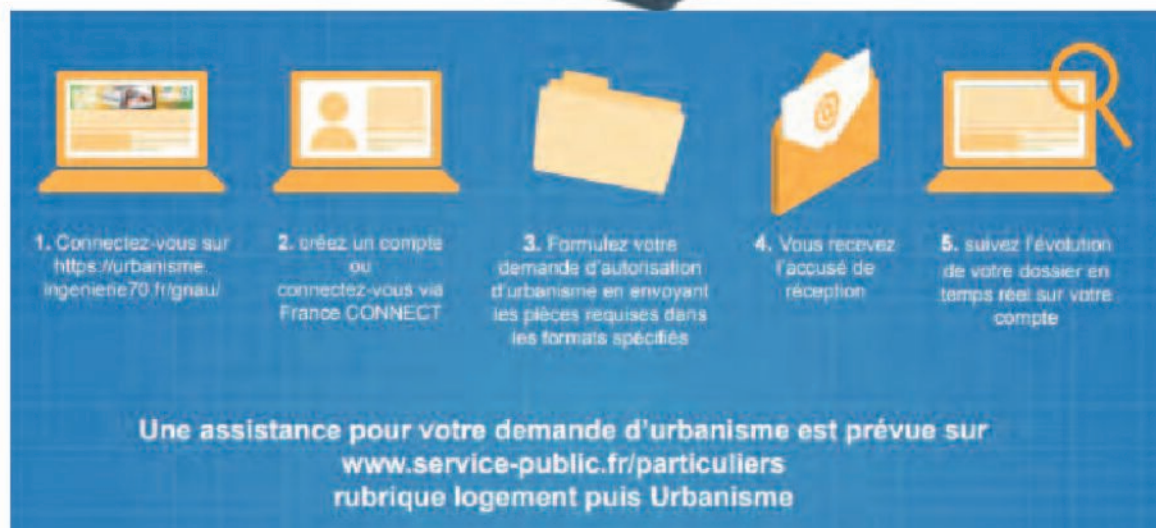
en ligne

Nouveauté

à partir du 1^{er} janvier 2022
Votre guichet numérique des autorisations d'urbanisme

GUICHET NUMÉRIQUE DES
AUTORISATIONS D'URBANISME
DES COMMUNES INSTRUITES PAR
INGENIERIE70

<https://urbanisme.ingenierie70.fr/gnau/>



>> Je souhaite connaître mes droits d'urbanisme

- CUi** Certificat d'urbanisme d'information sur la réglementation de la parcelle (notamment en cas de vente)
- CUv** Certificat d'urbanisme pour la réalisation d'une opération à décrire

>> Je souhaite réaliser des travaux

Tous travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme au préalable

Exemples : Changement de fenêtres // Pose d'une clôture // Installation de panneaux solaires // Extension // Construction // Abri de jardin // Piscine // Ravalement de façades etc...

>> Je dépose en ligne :

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous pouvez désormais déposer vos demandes de travaux en ligne pour :

- DPMI** Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions
- DPLF** Déclaration préalable pour lotissement et autres divisions foncières non soumis à Permis d'aménager
- DP** Déclaration préalable
- PA** Permis d'aménager
- PC** Permis de construire
- PCMI** Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions
- PD** Permis de démolir

Point CCAS

Aides financières destinées aux retraités : sous certaines conditions, les retraités dont les ressources n'excèdent pas 1 112 € pour une personne seule ou 1 769 € pour un couple peuvent bénéficier d'une aide financière de 790 € maximum accordée par la CARSAT. Pour toute demande ou information, vous devez vous adresser au secrétariat de la mairie.

L'association Oxciel proposera trois après-midi détente seniors destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans les jeudi 23 juin, 15 septembre et 13 octobre 2022 (sous réserve de confirmation). À cette heure, la convention n'a pas encore été signée. Nous vous donnerons toutes les informations utiles dès qu'elles seront en notre possession.

Soutien aux Ukrainiens

Un grand merci aux personnes du village qui ont été sensibles au drame ukrainien.

Vous avez proposé des hébergements, vous avez participé en urgence à la collecte de vêtements et de produits de première nécessité, vous avez effectué des transports.

La municipalité a également proposé un logement communal pour l'accueil de réfugiés.

De belles actions ! Merci à tous.



Accueil des réfugiés ukrainiens

La commune de Plancher-Bas tient à remercier toutes les nombreuses personnes qui ont répondu à l'appel aux dons diffusé pour meubler le logement situé au-dessus de la mairie. Grâce à leur générosité, une famille ukrainienne pourra être accueillie en cas de nécessité.



Dépolluer, c'est pas sorcier !

Le samedi 14 mai 2022, s'est tenue notre seconde opération « Dépolluer, c'est pas sorcier ! », toujours sous l'impulsion du conseil municipal des Jeunes.

Cette année, cette opération s'est déroulée sur deux secteurs de notre village, avec deux départs de ramassage distincts. Ainsi, après une grosse matinée de ramassage, un pique-nique à la maternelle suivi d'un passage de dépollution au parcours de santé, environ deux mètres cubes de déchets ont été collectés !

Cette satisfaction volumétrique se rajoute à la joie des participants, qui ont pu, tout au long de l'opération, éclater régulièrement en fous rires ! Et tous ont partagé le plaisir d'avoir un joli village.

Cette journée, à l'initiative des enfants du CMJ, est un vrai succès !



Rappel de quelques règles

Afin d'améliorer la vie en société et éviter les infractions, voici quelques rappels sur les règles et usages à respecter :

- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison

de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

- Le brûlage à l'air libre de toute ordure ménagère est strictement interdit, incluant les déchets verts. Les moyens d'évacuation suivants sont mis à la disposition des habitants de Plancher-Bas ; Sur le territoire de la commune deux bennes à déchets verts aux Champs Lajus (vers l'entreprise Chapuis).



GUIDE PRATIQUE

POUR GÉRER SES DÉCHETS

DE CUISINE ET DE JARDIN

COMMENT RÉDUIRE

MES DÉCHETS DE JARDIN ?

• Je réduis le volume des tailles en plantant des arbustes à croissance lente : Perse, Charmille, Fusain, Buis, If commun...

Je réduis les quantités de tonte :

- en utilisant une tondeuse munie d'un kit mulching,
- en remplaçant des engrais chimiques par des engrais organiques ou du compost,
- en semant du gazon à croissance lente.

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023,

LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ARRIVE CHEZ VOUS !

Ce tri est une obligation réglementaire de la loi AGECL (Anti-gaspillage Alimentaire et Économie Circulaire) de 2020.

COMMENT RÉDUIRE

SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

J'évite le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente 150 Kg/personne/an de nourriture perdue du champ à l'assiette.

Les pertes liées à la consommation au domicile sont estimées à près de 30 kg de nourriture/personne/an dont 7 Kg encore emballée !

Le coût gaspillé est de 160 €/personne/an

Je composte

Les déchets compostables représentent 1/3 du poids de votre poubelle.

Composter vous permettra d'obtenir un engrais sain et gratuit !

Le SMICTOM propose des composteurs à tarif réduit chaque année, contactez-nous !

J'adopte des poules

Avoir 2 poules sur son terrain permet d'éviter la production de 150 kg/an de déchets en moyenne tout en fournissant des œufs frais ! Une poule peut pondre jusqu'à 250 œufs par an jusqu'à ses 3 ans.

FAITES UN A
COMPOSTEZ !

JE COMPOSTE ET JE JARDINE AU NATUREL



SMICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

40B avenue Jean Moulin - 90110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
Standard : 03 84 54 69 44 - secretariat.smictom-zsv@orange.fr

www.smictom-zsv.fr



QU'EST CE QUE

LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est un processus de décomposition, en présence d'air, des déchets organiques issues de la cuisine et du jardin par des champignons, des micro-organismes, des vers de terre... Il aboutit à la production d'un amendement organique riche en minéraux comparable au terreau : le compost.

Mélangé à la terre (1/3 compost, 2/3 de terre), il favorise la croissance des plantes et leur développement racinaire.



2/ Aérez les matières



Les micro-organismes utiles au compostage ont besoin d'air : intégrer des matières grossières pour une aération permanente et retourner régulièrement les déchets (1x/mois environ). Les végétaux encombrants peuvent par exemple être broyés et intégrés au compost pour aérer le compost et faciliter l'action des micro-organismes.

COMMENT

BIEN COMPOSTER ?

1/ Mélanger les déchets à composter entre eux

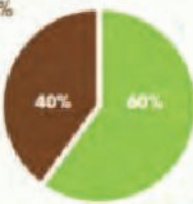


MATIÈRES VERTES 60%

- Épluchures fruits et légumes
- Restes de repas
- Marc de café, filtres à thé
- Fleurs fanées
- Tontes de gazon (en quantité limitée)

MATIÈRES BRUNES 40 %

- Tailles Branches Paille
- Écorce
- Feuilles mortes
- Sciure
- Copieux
- Herbes sèches
- Papiers
- Cartons



3/ Surveiller l'humidité



Le compost doit être humide comme une éponge pressée :

- sans excès sinon l'aération ne se fera pas,
- mais suffisamment pour ne pas arrêter le processus de compostage.

ASTUCE !

démarrer votre compost au printemps ou début d'automne car les basses températures bloquent la décomposition des matières organiques.

NE PAS COMPOSTER :

Impuretés de cuisine, oses de viande et de poisson, ossements, coquilles d'œuvres domestiques, couches salies...

NE BRÛLEZ JAMAIS VOS DÉCHETS VERTS



À L'AIR LIBRE !

Cette pratique est interdite par le règlement sanitaire départemental et la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011.

C'est une source importante d'émission de particules en suspension dans l'air : brûler 30 kg de déchets verts équivaut en terme d'émission de particules à 80 km pour rejeter une déchetière à 10 km.

Les particules ont des effets immédiats et à long terme sur le santé comme les maladies ou insuffisances respiratoires.

LE PAILLAGE

La technique du paillage est simple : il suffit d'étaler une couche de paillis sur le sol de votre jardin, la nature fera le reste !

Les déchets de jardins broyés forment d'excellents paillis qui sont à la fois écologiques et économiques, car ils sont produits et valorisés sur place.



Les bénéfices du paillage

- Il évite l'installation des mauvaises herbes, c'est la meilleure alternative au désherbage chimique du jardin.
- Il permet une infiltration en douceur de la pluie ainsi qu'une protection contre le dessèchement et les aléas climatiques.
- Il renforce l'activité des micro-organismes et la biodiversité : de nombreux insectes et animaux trouvent refuge sous le paillis.

Le broyage des déchets de jardin

Pour broyer vos tailles, vous pouvez :

- Acheter ou louer un broyeur, en respectant bien les consignes d'utilisation.
- Utiliser une tondeuse, en la passant sur une fine couche de tailles étalées au sol. Les tailles ne doivent pas dépasser 10 cm de long et 0.5 cm de diamètre, au risque d'endommager la tondeuse.



LE LOMBRICOMPOSTAGE,

QU'EST CE QUE C'EST ?

Le lombricompostage est la digestion des déchets organiques par les vers *Eisenia fetida* dans un lombricomposteur. Il permet aux particuliers de réduire et de valoriser leurs déchets de cuisine dans un petit espace tel qu'un appartement.



Ce procédé naturel permet d'obtenir du compost mais également du lombrithé. En moyenne, vous pouvez obtenir 10 litres de lombrithé par an et par personne. C'est un engrais naturel liquide très riche en nutriments.

Attention, il doit être utilisé dilué : 1 volume de lombrithé pour 9 volumes d'eau.

Les déchets acceptés par les vers



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Financé par
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Collectif
Egérie
Paysan





Des décorations pérennes dans le village !

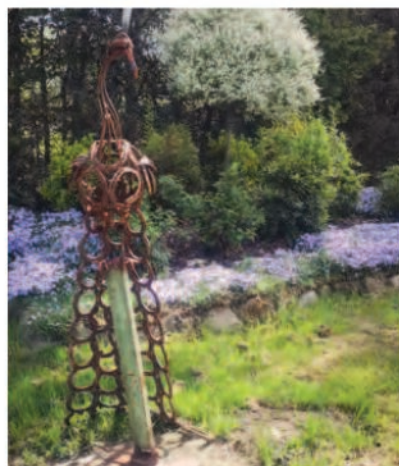


Ce printemps a vu fleurir de drôles de créatures dans nos massifs... des oiseaux, des bovins, d'autres réalisations plus abstraites. Ces sculptures métalliques ont été créées par un artiste haut-saônois, François Thirion, connu également sous le nom du Bricol'art.

C'est son père qui lui a appris la technique de la soudure, et c'est tout naturellement, suite à une perte d'emploi en 2015, qu'il s'est tourné vers elle afin d'exprimer toute sa créativité.

François redonne vie à de vieux outils, des pièces mécaniques agricoles ou automobiles, ou tout autre objet en métal. La récupération et le recyclage sont devenus pour lui une évidence et, de par sa démarche, pousse à une certaine réflexion écologique.

Ses œuvres ont été pensées et conçues de façon à nous inviter au partage de ses propres émotions et à nous transporter au pays de son imaginaire.



Stérilisation des chats

Suite à des plaintes de certains habitants du village concernant des dégradations dans les jardins ou à leur domicile causées par des chats du voisinage, nous vous rappelons que tout animal doit être identifié au nom de son propriétaire, par puce ou tatouage et surtout stérilisé.

En effet, la stérilisation évite des divagations trop importantes des animaux, surtout en période de reproduction, et les marquages de territoire. Elle évite également la propagation de maladies graves, voire mortelles, comme la leucose et la FIV (sida du chat) qui se transmettent surtout lors de combats entre mâles « entiers » et par acte sexuel.



*Retour
en pixels
sur la
Semaine
sans télé*



D'abord, la déco....



... Puis boire un coup car la télé nous assèche !



Une semaine transpi !



C'est bon de retrouver le spectacle vivant.



Du VRAI bon son à 360 degrés



Faites vos jeux, tout va bien !



Quand Hulk prend le micro, gare à vos tympans !



Jan Vanek et Mapie Caburet : Voyage au bout de la nuit.



Bobof ne peut pas s'empêcher de faire son cirque !





PLANCHER-BAS

Les marchés d'été

Tous les vendredis soir
de 17h à 21h

du 1^{er} juillet au 26 août 2022*

Commerçants, buvette, petite restauration,
animations musicales



* sauf le vendredi 8 juillet pour cause de passage du Tour de France 2022

Cette animation se déroulera sur la place de la Liberté

14 JUILLET

PLANCHER-BAS

2022

FETE NATIONALE

PROGRAMME :

**11h00 : Cérémonie patriotique,
Présentation du CPI pompiers
Verre de l'amitié,**

12h00 : DJ K'Dance 90 jusqu'à minuit

14h00 : Pallas Cats (swing / blues / folk)

Animation tirs au but par le FC Pays Minier

15h30 : Blind Tests musicaux

17h00 : True Bad Hour (hip hop / jazz)

20h00 : Drôle de Rencontre (variété musette)

22h00 : Défilé aux lampions & fanfare

22h45 : Feu d'artifice

BUVETTE & RESTAURATION

MIDI ET SOIR

Cette animation est gratuite et se déroulera sur la place de la Liberté.